

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Bolton-Est

Séance extraordinaire du conseil municipal de Bolton-Est tenue le 14 juillet 2010 à 9h à l'hôtel de ville de Bolton-Est, sous la présidence du maire Royal Dupuis.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais requis par la loi.

Sont présents :

M. Royal Dupuis,	Maire
M. Roger Gagné,	Siège n° 1
M. Pierre Piché,	Siège n° 2
M. Jonathan Prest,	Siège n° 3
M. Rudy Giordano,	Siège n° 4
M. Daniel Lechasseur,	Siège n° 5
M. Ginette Breton,	Siège n° 6.

Personne d'autre n'assistait à la séance.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour de la  
séance extraordinaire du conseil  
du 14 juillet 2010**

1. Ouverture de la séance et nomination d'un secrétaire d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de dépense : débroussaillage du bord des chemins municipaux (6 500\$)
4. Autorisation de dépense : achat et installation de deux enseignes (800\$)
5. Embauche d'une employée de bureau temporaire (quatre semaines)
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET NOMINATION D'UN  
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Ayant constaté un quorum, le maire ouvre la séance à 9h08.

**RÉSOLUTION 10-07-225**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et le directeur général adjoint sont absents;

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* la présence d'un secrétaire-trésorier est nécessaire aux séances du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR: Rudy Giordano**  
**APPUYÉ PAR: Pierre Piché**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le maire Royal Dupuis soit nommé à titre de secrétaire-trésorier *ad hoc* pour la séance extraordinaire du conseil du mois de 14 juillet 2010.

Adoptée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 10-07-226**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Roger gagné**  
**APPUYÉ PAR: Ginette Breton**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante: le titre de la rubrique No. 4 à l'ordre du jour est remplacé par celui-ci: « **AUTORISATION DE DÉPENSE: FRAIS INHÉRENTS À L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE CUEILLETTE DE DÉCHETS DE MATIÈRES RECYCLABLES (800\$)** »

Adoptée.

**3. AUTORISATION DE DÉPENSE : DÉBROUSSAILLAGE DU BORD  
DES CHEMINS MUNICIPAUX (6 500\$)**

**RÉSOLUTION 10-07-227**

**ATTENDU QUE** des travaux de débroussaillage du bord des chemins municipaux doivent être entrepris au cours des prochains jours et plus tard en fin de saison;

**ATTENDU QUE** le chargé de projets en voirie a obtenu des prix auprès de deux entrepreneurs;

**ATTENDU QUE** le conseil a prévu des crédits budgétaires à cet effet au budget de 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre Piché**  
**APPUYÉ PAR: Rudy Giordano**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le chargé de projets en voirie, Pierre Plante, à retenir les services d'un entrepreneur pour procéder au débroussaillage du bord des chemins municipaux;

ET D'autoriser le paiement des factures afférentes, le tout pour un montant ne dépassant pas 6 025\$, taxes en sus.

Adopté

poste de dépense : 02-320-02-521

**4. AUTORISATION DE DÉPENSE: FRAIS INHÉRENTS À L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE CUEILLETTE DE DÉCHETS DE MATIÈRES RECYCLABLES (800\$)**

**RÉSOLUTION 10-07-228**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite faire déplacer le lieu de collecte des déchets et du recyclage situé sur le chemin Bellevue vers un terrain privé situé sur le chemin Simard;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du chemin accepte qu'on y dépose plusieurs conteneurs de 360 litres à condition que les lieux soient maintenus en bon état de propreté et la municipalité fasse installer une affiche incitant le public à garder les lieux propres;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Ginette Breton**

**APPUYÉ PAR: Roger Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser l'achat d'un voyage de gravier, l'achat et l'installation de cinq conteneurs, deux affiches, l'une devant être installée sur le terrain privé du chemin Simard avec l'inscription « Gardez cet endroit propre » et l'autre sur le chemin Bellevue avec un pictogramme qui signifie l'interdiction de déposer des déchets;

**ET D'autoriser** le paiement, d'un montant ne dépassant pas 800\$ taxes incluses.

Adopté

poste de dépense : 02-320-00-649

**5. EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE DE BUREAU TEMPORAIRE**

**RÉSOLUTION 10-07-229**

**ATTENDU QU'il** serait souhaitable d'avoir recours à une ressource temporaire pour supporter le personnel de bureau, en l'absence du directeur général adjoint ou de la secrétaire-réceptionniste, pendant leurs vacances annuelles;

**ATTENDU QUE** dans les circonstances actuelles, en l'absence de la directrice générale et du fait que le poste de chargé de projet en environnement n'a pas encore été doté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre Piché**

**APPUYÉ PAR: Daniel Lechasseur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'embauche d'une employée temporaire de support administratif pour la période des vacances, pour un maximum de trois semaines et deux jours (32,5 heures par semaine) au taux 12\$ l'heure.

Adopté

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

## 7. FERMETURE DE LA SÉANCE

La levée de la séance a été proposée par **Daniel Lechasseur** à 9h58.

Le tout respectueusement soumis,

Royal Dupuis  
Maire et Secrétaire-Trésorier *Ad Hoc* de la séance

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.